

mon bilan **cardio**

COMPRENDRE ET AGIR

Mon Bilan Cardio : Parcours de prévention des risques cardiovasculaires

Conditions générales d'utilisation

Toute utilisation de Mon Bilan Cardio est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse et inconditionnelle des présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU »).

Les présentes CGU entrent en vigueur sans réserve à compter de leur acceptation et s'appliquent durant toute la durée de l'utilisation du parcours de prévention Mon Bilan Cardio (ci-après le « Parcours de prévention »).

L'utilisateur est informé que l'acceptation des présentes CGU n'est pas conditionné à l'acceptation des règles d'accès aux services fournis par les partenaires de HEALTH FOR PEOPLE (ci-après dénommé « H4P ») sous leur entière responsabilité. A cet égard, l'utilisateur est invité à consulter la documentation mise à sa disposition par chacun des partenaires de H4P s'agissant de leurs propres services.

L'utilisateur disposera de la possibilité de les consulter à tout moment via son profil utilisateur accessible sur le site www.monbilancardio.fr

Compte tenu des évolutions possibles du Parcours de prévention et de la réglementation, H4P se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Les nouvelles Conditions Générales d'Utilisation seront, le cas échéant, portées à la connaissance de l'utilisateur par modification en ligne.

Editeur du Parcours de prévention : HEALTH FOR PEOPLE, Société anonyme par actions simplifiée au capital de 122 052,90 € dont le siège social est sis 32 voie de la Liberté à Samoreau (77210) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 818 535 007.

Hébergeur certifié de données de santé : Google Cloud France, SARL immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 881 721 583 00014, dont le siège social est situé 8 rue de Londres à Paris 9^{ème} arrondissement, France.

Dernières modifications des présentes CGU : 23 octobre 2025

1. Mon Bilan Cardio : de quoi s'agit-il ?

Mon Bilan Cardio est un Parcours de prévention des risques cardiovasculaires permettant aux Utilisateurs de mieux comprendre et de connaître leurs facteurs de risques cardiovasculaires et d'agir sur ces derniers.

Lors de son Parcours de prévention, l'utilisateur va :

- Remplir un questionnaire d'évaluation en ligne au sein de l'Espace sécurisé Mon Bilan Cardio ;
- Prendre un rendez-vous avec un professionnel de santé partenaire, médecin ou pharmacien selon le profil personnalisé de prévention des risques, afin de mieux comprendre ses risques cardiovasculaires et approfondir l'évaluation réalisée en ligne ;
- Obtenir son bilan de prévention personnalisé comprenant l'analyse de 10 pathologies et risques cardiovasculaires ainsi que des conseils d'amélioration des habitudes de vie et d'orientation vers son médecin traitant.
- Bénéficier d'un plan d'actions de dépistage, de suivi des risques et de suivi des pathologies déclarées. Ce plan basé sur les facteurs de risques identifiés à partir des informations renseignées par l'utilisateur dans le questionnaire d'évaluation en ligne. Cette proposition de plan d'action ne constitue par un acte médical. Les recommandations d'actions sont basées sur les recommandations issues des autorités de santé françaises et des sociétés savantes) ;
- Bénéficier d'une proposition de rendez-vous avec une infirmière de coordination pour les profils nécessitant un accompagnement, et à l'issue d'un période de 3 mois après la consultation des résultats détaillés
- Bénéficier de conseils d'amélioration les 8 habitudes de vie évaluées par le bilan, des conseils concernant les actions à réaliser, des outils pour faciliter l'échange avec son médecin traitant.
- Avoir accès à un tableau de bord permettant à l'utilisateur de suivre son plan d'actions, bénéficier de conseils et de services liés à son profil, de consulter des articles d'information, d'accéder aux résultats de ses précédents bilans, de découvrir des recommandations pour réaliser de nouveaux bilans (bilan à 2 ans / bilan cancer, questionnaire d'approfondissement sur les habitudes de vie), recommandations d'applications ou de sites d'information.
- Possibilité pour un utilisateur de MBC de refaire son parcours d'évaluation à l'issue du période de 2 ans, incluant un comparatif de ses nouveaux résultats avec le précédent bilan ;

Uniquement dans le cadre d'une action mise en place par l'entreprise dans ses propres locaux, les Utilisateurs pourront se voir proposer un recueil de mesures biologiques réalisé par une infirmière du réseau de notre partenaire HELLOSANTE, société par actions simplifiée, au capital de 5 705,81€, dont le siège social est sis 11 Boulevard Delessert, 75016 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 813 995 313 (ci-après dénommé « MEDICALIB »).

1.1 Le questionnaire d'évaluation

Le questionnaire d'évaluation, a pour objet de mesurer et de déterminer le profil personnalisé de prévention des risques cardiovasculaires de l'utilisateur.

Le questionnaire comprend une série de questions divisée en 5 rubriques : Profil de l'utilisateur / Habitudes de vie / Antécédents personnels / Antécédents familiaux / Indicateurs personnels de risque.

L'utilisateur est informé qu'il peut s'arrêter à tout moment quel que soit l'étape du questionnaire. Ses réponses sont enregistrées à la fin de chaque thématique. S'il s'arrête au cours d'une thématique, les réponses de cette thématique ne seront pas conservées. L'utilisateur aura la possibilité de revenir sur le questionnaire et de le reprendre au début de la thématique suivante après celle qui aura été sauvegardée.

1.2 Le rendez-vous prévention avec un professionnel de santé

A l'issue du questionnaire, l'utilisateur est invité à prendre un rendez-vous de prévention avec un professionnel de santé partenaire. Selon le profil personnalisé de prévention des risques cardiovasculaires établi pour l'utilisateur, différentes options lui sont proposées :

- Pour les utilisateurs avec les profils faisant apparaître des risques cardiovasculaires nécessitant de rencontrer un médecin : une téléconsultation médicale avec un médecin téléconsultant de notre partenaire Digital Médical Supply France, Société anonyme à responsabilité limitée au capital de 15 000 Euros, située au 31 rue du Louvre, 75002 Paris, RCS Paris 830 543 088, appartenant à la société suédoise Kry International AB (556967-0820) (ci-après dénommée « **LIVI** ») ;
- Pour les autres utilisateurs : un entretien pharmaceutique avec un pharmacien membre du réseau de notre partenaire GIPHAR GROUPE, Société anonyme coopérative, dont le siège social est situé 38 bis rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 310 173 968 (ci-après dénommé « **GIPHAR** »).

L'utilisateur peut librement refuser la proposition dans le cadre du parcours. Dans ce cas lui sont affichées les autres options disponibles pour son profil.

Dans le cas où l'utilisateur décide d'accéder directement aux résultats de son évaluation des risques cardiovasculaires, l'utilisateur est informé qu'en l'absence de rendez-vous prévention, un profil de risque pourra tout de même être calculé mais sera incomplet et l'évaluation de ses risques cardiovasculaires moins précise.

La téléconsultation médicale :

Le service de téléconsultation médicale est assuré par notre partenaire LIVI. Si l'utilisateur choisit cette option, il sera dirigé vers le site Internet de notre partenaire pour la prise de rendez-vous de la téléconsultation.

La téléconsultation médicale a pour objectif d'informer l'utilisateur sur les risques cardiovasculaires, de lui permettre de mieux les comprendre et d'approfondir son bilan de prévention.

Le service de téléconsultation médicale est entièrement opéré par notre partenaire LIVI et est réalisé sous sa responsabilité exclusive, et avec les outils de téléconsultation de LIVI. L'utilisateur accède à l'espace de téléconsultation depuis l'espace sécurisé Mon Bilan Cardio ou depuis l'application LIVI qu'il aura préalablement téléchargée.

Pour plus d'informations, l'utilisateur est invité à consulter les conditions générales d'utilisation du service de téléconsultation LIVI accessibles sur le site Internet de notre partenaire à l'adresse suivante : www.livi.fr

L'entretien pharmaceutique :

Le service d'entretien pharmaceutique est assuré par notre partenaire GIPHAR. Ainsi, si l'utilisateur choisit cette option, il sera dirigé vers le site Internet de notre partenaire pour la prise de rendez-vous dans une pharmacie du réseau GIPHAR de son choix et en fonction des créneaux disponibles proposés par cette pharmacie.

L'entretien pharmaceutique a pour objectif d'informer l'utilisateur sur les risques cardiovasculaires, de lui permettre de mieux les comprendre et d'approfondir son bilan de prévention par le recueil de mesures biologiques via un système

d'automesure (glycémie capillaire, poids, taille, tour de taille, tension artérielle) pratiqué par le pharmacien lors de l'entretien pharmaceutique dans la pharmacie choisie par l'Utilisateur. L'utilisateur est reçu par un pharmacien dans l'espace de confidentialité de la pharmacie.

Les résultats des mesures biologiques viennent ensuite compléter les résultats du questionnaire d'évaluation afin de préciser le profil de l'utilisateur. Les résultats des mesures biologiques sont consultables par l'utilisateur au sein de son Espace sécurisé Mon Bilan Cardio à la rubrique « Mes mesures santé ».

Le Service d'entretien pharmaceutique est entièrement opéré par notre partenaire GIPHAR et est réalisé sous sa responsabilité exclusive. Pour plus d'informations, l'utilisateur est invité à consulter les conditions générales d'utilisation du service de téléconsultation GIPHAR accessibles sur le site Internet de notre partenaire à l'adresse suivante : www.pharmaciengiphar.fr

Le recueil de mesures biologiques :

Dans le cadre d'une intervention sur le site de l'entreprise et uniquement à la demande de l'entreprise, le service de recueil de mesures biologiques est proposé par notre partenaire MEDICALIB. Si l'utilisateur choisit de réaliser ce recueil, il sera dirigé vers le site de prise de rendez-vous de MEDICALIB.

La prise de rendez-vous avec un professionnel de santé a pour objectif d'informer l'utilisateur sur les facteurs et les risques cardiovasculaires, de lui permettre de mieux les comprendre et d'approfondir son bilan de prévention par le recueil de mesures biologiques via un système d'automesure (glycémie, prise des mensurations, tension artérielle).

Les résultats des mesures biologiques viennent ensuite compléter les résultats du questionnaire d'évaluation afin d'établir le profil de risque cardiovasculaire de l'utilisateur. Les résultats des mesures biologiques sont consultables par l'utilisateur au sein de son Espace sécurisé Mon Bilan Cardio dans la rubrique « Mes mesures santé ».

La prise de rendez-vous avec le professionnel de santé est entièrement opérée par notre partenaire MEDICALIB et est réalisé sous sa responsabilité exclusive. Pour plus d'informations, l'utilisateur est invité à consulter les conditions générales d'utilisation du service de mise en relation MEDICALIB accessibles sur le site Internet de notre partenaire à l'adresse suivante : www.medicalib.fr.

1.3 La restitution détaillée du bilan

A la suite du rendez-vous prévention avec un professionnel de santé partenaire, l'utilisateur est informé par courriel et par sms de la mise en ligne de son bilan de prévention au sein de son espace sécurisé Mon Bilan Cardio. L'utilisateur qui choisit de ne pas réaliser de téléconsultation ou d'entretien en pharmacie accède à son bilan directement après avoir confirmé son refus de rencontrer un professionnel de santé du parcours Mon Bilan Cardio.

Au sein de son bilan de prévention, l'utilisateur pourra consulter son profil personnalisé de prévention des risques cardiovasculaires avec un tableau de bord détaillé décrivant le niveau de risque des pathologies analysées, un tableau de bord sur les habitudes de vie, le cas échéant, une rubrique comprenant ses mesures santé issues de son entretien pharmaceutique.

Le bilan propose également le cas échéant un plan d'actions de dépistage et de surveillance sur les risques identifiées et sur les pathologies déclarées par le l'utilisateur, des recommandations de prévention en santé cardiovasculaire ainsi qu'un conseil d'orientation vers le médecin traitant de l'utilisateur.

La proposition d'actions de dépistage, de surveillance des risques et de suivi de pathologie déclarée s'appuie sur les

recommandations des autorités de santé françaises et en fonction du profil de l'utilisateur. Par ailleurs, la proposition du plan d'actions de dépistage et de surveillance s'inscrit dans le parcours de soin. En effet le médecin traitant de l'utilisateur pourra être informé de cette proposition de parcours directement par l'utilisateur lorsque celui-ci lui communiquera à un médecin traitant le fichier pdf du bilan (que l'utilisateur peut télécharger librement dans la page de résultats du bilan).

L'utilisateur a la possibilité de télécharger un document qui récapitule l'ensemble des données affichées dans son bilan de prévention, complété d'un courrier à l'attention de son médecin traitant

1.4 Accompagnement et Orientation de l'utilisateur dans son Parcours de prévention

A l'occasion du Parcours de prévention, l'utilisateur bénéficie d'une orientation vers son médecin traitant ainsi que des conseils afin d'améliorer ses habitudes de vie. Il reçoit par mail des invitations à consulter son médecin traitant et à réaliser des actions en vue d'améliorer ses habitudes de vie.

L'utilisateur accède également dans son tableau de bord aux propositions d'actions recommandées dans le cadre du dépistage et de la surveillance des risques et des pathologies déclarées, qu'il est libre de suivre ou non. Ces propositions d'actions peuvent s'étaler sur une période allant jusqu'à 24 mois.

L'utilisateur pourra se voir proposer dans le parcours Médical Recommandé une proposition pour un entretien de suivi avec une infirmière de Coordination du programme. La prise de rendez-vous se fait en ligne lorsque l'utilisateur prend connaissance de son parcours médical recommandé ou à n'importe quel moment depuis son tableau de bord. Le rendez-vous avec l'infirmière de Coordination se fait à travers un outil de visioconférence accessible depuis l'espace sécurisé Mon Bilan Cardio. Au cours de cet entretien qu'il est recommandé de faire à l'issue d'une période de 3 mois après que l'utilisateur ait consulté ses résultats, l'infirmière de Coordination fait le point sur les actions à réaliser par l'utilisateur qui sont recommandées dans le Parcours Médical Recommandé.

Tout au long de son Parcours de prévention, l'utilisateur pourra recevoir des notifications par e-mails et sms afin de l'inviter à réaliser les actions nécessaires à la réalisation des différentes étapes dans son Parcours de prévention.

Après avoir réalisé son Parcours de prévention, l'utilisateur sera invité par mail à répondre à une enquête de satisfaction ainsi qu'à un questionnaire de suivi à renseigner depuis son Espace sécurisé Mon Bilan Cardio.

Enfin, à l'issue de son Parcours de prévention et pendant une durée de deux (2) ans à l'issue de ce dernier, l'utilisateur recevra des propositions d'action en faveur de sa santé cardiovasculaire et pourra se voir proposer la réalisation d'un nouveau parcours de prévention à l'issue de la période de deux (2) ans. D'autres bilans pourront lui être proposés avec des évaluations des risques sur d'autres pathologies ou des questionnaires d'approfondissement sur les habitudes de vie. L'utilisateur, pendant cette période de deux (2) ans, pourra toujours refuser l'envoi des dites actions proposées en modifiant ses préférences de contact dans le menu Mon compte / Mes informations de contact du tableau de bord.

Après pseudonymisation, les données personnelles de l'utilisateur pourront également être utilisées par H4P aux fins d'une évaluation scientifique afin de mesurer l'impact du service Mon Bilan Cardio sur la prévention des risques cardio-vasculaires et la diminution des situations à risques.

L'ensemble de ces propositions présenté est purement informatif et ne constitue pas un acte médical ou un suivi de santé de l'utilisateur. Il ne remplace en aucun cas l'avis ou le suivi de son médecin traitant.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Parcours de prévention Mon Bilan Cardio ne permet en aucun cas la formulation d'un diagnostic ou d'une aide au diagnostic. Mon Bilan Cardio ne permet pas le suivi médical de l'utilisateur. Quels que soient les risques mis en évidence, l'utilisateur est invité à consulter son médecin traitant.

Mon Bilan Cardio ne permet pas le traitement de situation d'urgence. Toute situation d'urgence médicale doit conduire l'utilisateur à consulter son médecin traitant ou médecin spécialiste qui assure son suivi médical ou à contacter les services d'urgence aux numéros suivants :

- Les services d'urgence médicale : 15 (SAMU) ou 18 (POMPIER),
- Le service d'urgence médicale européen : 112.

Le Parcours de prévention ne constitue en aucun cas un dispositif médical ni un outil d'éducation thérapeutique au sens des dispositions du Code de la santé publique.

Le Parcours de prévention n'est pas un outil de prise en charge médicale à distance tel qu'un acte de téléconsultation, de télésurveillance ou de téléexpertise au sens des dispositions du Code de la santé publique.

Le questionnaire d'évaluation en ligne ne se substitue pas à un interrogatoire médical réalisé par un médecin traitant au cours d'une consultation médicale. L'utilisateur reconnaît qu'il prend seul les décisions concernant sa santé au regard des informations et des préconisations fournies par les professionnels de santé habituellement en charge de son suivi. L'utilisateur est seul responsable de l'exactitude, de la cohérence et l'exhaustivité des données renseignées via le questionnaire.

Le Parcours de prévention est laissé sous le contrôle exclusif de l'utilisateur. A ce titre, l'utilisateur reconnaît et accepte que l'Editeur du Parcours de prévention n'effectue aucune vérification, validation ou contrôle de l'exactitude, cohérence, qualité des données qu'il saisit sous son propre et entier contrôle, direction et responsabilité, ni des décisions qu'il prend concernant sa santé.

L'utilisateur est informé que les recommandations et orientations apportées au cours du Parcours de prévention ne sont qu'indicatives.

Le Parcours de prévention n'a pas pour objet de se substituer à l'action et à l'assiduité de l'utilisateur au titre du respect de son parcours de soins.

Les services rendus via le Parcours de prévention ne se substituent pas à l'avis d'un médecin sur l'état de santé de l'utilisateur, après examen médical clinique.

2. Mon Bilan Cardio : comment et qui peut y accéder ?

2.1 Conditions d'accès

Le Parcours de prévention, ses Contenus et Services, ne peut être réalisé et n'est accessible qu'au sein de l'espace sécurisé Mon Bilan Cardio (ci-après l'« Espace sécurisé Mon Bilan Cardio »).

L'Espace sécurisé Mon Bilan Cardio est accessible via un lien URL dédié au Parcours de prévention pour tous les utilisateurs.

Pour les assurés de Malakoff Humanis couverts par un contrat Santé en gestion directe, il est également accessible via l'Espace Client Particulier Malakoff Humanis.

Pour les assurés d'Harmonie Mutuelle âgés de 35 à 55 ans, couverts par un contrat santé assuré et géré par Harmonie Mutuelle, il est également accessible via l'Espace Client particulier Harmonie & Moi.

L'accès à l'Espace sécurisé Mon Bilan Cardio repose sur plusieurs systèmes d'authentification fiables et sécurisés en fonction du fait que l'utilisateur est issu de l'univers Malakoff Humanis ou de l'univers Harmonie Mutuelle, et aussi du fait qu'il a potentiellement un accès à l'espace Client de Malakoff Humanis ou d'Harmonie Mutuelle.

Pour les utilisateurs issus de l'univers Malakoff Humanis :

➤ **Système d'authentification pour les utilisateurs qui sont des assurés en Assurance et Gestion Directe Malakoff Humanis**

Lors de la connexion, l'utilisateur s'authentifie par l'intermédiaire :

- Du login (e-mail ou numéro d'adhérent Malakoff Humanis de l'utilisateur) et du mot de passe de son Espace Client particulier Malakoff Humanis ;
- Puis d'un système d'authentification forte : un code à usage unique (code OTP) envoyé par sms et email lors de la création de son profil utilisateur du Parcours de prévention.

Si l'utilisateur ne dispose pas de numéro de téléphone actif, il ne pourra pas accéder au Parcours de prévention.

➤ **Système d'authentification pour les autres utilisateurs Malakoff Humanis hors du périmètre de la gestion directe**

Dans ce cas, lors de son inscription, l'utilisateur renseigne manuellement ses informations personnelles (nom, prénom, email, téléphone).

Lors de la connexion, l'utilisateur s'authentifie par son adresse email et le mot de passe créé lors du processus d'inscription. Pour garantir la sécurité de l'accès, l'authentification repose sur un OTP (One-Time Password) envoyé par SMS.

Pour les utilisateurs issus de l'univers Harmonie Mutuelle

➤ **Système d'authentification pour les utilisateurs qui sont des adhérents Harmonie Mutuelle âgés de 35 à 55 ans couverts par un contrat santé assuré et géré par Harmonie Mutuelle :**

Lors de la connexion, l'utilisateur s'authentifie par l'intermédiaire :

- Du login (e-mail d'adhérent Harmonie Mutuelle de l'utilisateur) et du mot de passe de son Espace Client particulier Harmonie Mutuelle) ;
- Puis d'un système d'authentification forte : un code à usage unique (code OTP) envoyé par sms et email lors de la création de son profil utilisateur du Parcours de prévention.

Si l'utilisateur ne dispose pas de numéro de téléphone actif, il ne pourra pas accéder au Parcours de prévention.

➤ **Système d'authentification pour les autres utilisateurs Harmonie Mutuelle hors du périmètre « adhérents Harmonie Mutuelle âgés de 35 à 55 ans couverts par un contrat santé assuré et géré par Harmonie Mutuelle » :**

Dans ce cas, lors de son inscription, l'utilisateur renseigne manuellement ses informations personnelles (nom, prénom, email, téléphone).

Lors de la connexion, l'utilisateur s'authentifie par son adresse email et le mot de passe créé lors du processus d'inscription. Pour garantir la sécurité de l'accès, l'authentification repose sur un OTP (One-Time Password) envoyé par SMS.

Lors de l'accès au Parcours de prévention, l'utilisateur est invité à créer son profil utilisateur. Pour se faire, l'utilisateur saisit les données qui permettent son identification et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, et à ne pas usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer ou modifier son âge.

Lors de la création de son profil, le consentement exprès, préalable et éclairé de l'utilisateur est collecté au titre de :

- L'acceptation des présentes CGU ;
- La collecte et le traitement de ses données de santé à caractère personnel nécessaire pour bénéficier du Parcours de prévention, et pour bénéficier de services complémentaires de prévention recommandés par Mon Bilan Cardio.

2.2 Mot de passe et identifiant

Lors de chaque connexion au Parcours de prévention, l'utilisateur renseigne un identifiant et un mot de passe uniques et personnels, permettant d'accéder à l'Espace sécurisé Mon Bilan cardio.

Aussi, en cas de perte, de vol ou de toute utilisation frauduleuse de son mot de passe, l'utilisateur devra créer un nouveau mot de passe via le lien « mot de passe oublié » qui figure sur la page de connexion accessible via l'URL dédiée au Parcours de prévention.

INFORMATIONS IMPORTANTES : L'utilisateur est attentif à la nécessité de veiller aux accès de tiers à ses équipements-appareils en raison de la sensibilité potentielle des données personnelles qu'il saisit au sein du Parcours de prévention.

2.3 Clôture du profil utilisateur

L'utilisateur peut choisir à tout moment de clôturer son profil utilisateur en en faisant la demande, une fois connecté, via le lien proposé au sein de la politique de protection des données de Mon Bilan Cardio accessible en bas de page de l'Espace sécurisé Mon Bilan Cardio.

En toutes hypothèses, l'utilisateur est informé que son profil utilisateur peut être clôturé :

- Au terme de la durée de mise à disposition du Parcours de prévention par H4P ;
- Au terme d'une période d'inactivité du profil utilisateur de 30 mois ;
- Au terme d'une période d'inactivité de 6 mois pour les comptes créés mais pour lesquelles le questionnaire n'a pas été terminé ;
- En cas de retrait du consentement accordé pour le traitement des données personnelles de santé dans les conditions définies au sein de la politique de protection des données personnelles du Parcours de prévention ;
- Par l'Éditeur qui se réserve la possibilité de clôturer le compte utilisateur de l'utilisateur et de refuser en conséquence tout accès de l'utilisateur au Parcours de prévention en cas d'utilisation abusive, déloyale, fantaisiste ou

frauduleuse du Parcours de prévention proposée, de communication d'informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées ou non respectueuse de l'une quelconque des obligations de l'utilisateur définies aux présentes CGU.

L'envoi d'une notification précède la clôture effective du profil utilisateur. Après la clôture de son profil, l'utilisateur ne sera dès lors plus en mesure d'accéder à l'Espace sécurisé Mon Bilan Cardio, à ses Services et Contenus.

2.4 Les informations santé mises à ma disposition par Mon Bilan Cardio

Des informations en matière de santé cardiovasculaire sont élaborées et proposées par H4P dans le cadre du Parcours de prévention. Ces informations et les recommandations du parcours de prévention s'appuient sur les données acquises de la science en vigueur, en particulier les recommandations issues des autorités sanitaires telles que la Haute Autorité de santé. Les méthodes d'évaluation du niveau de risques cardiovasculaires ainsi que les informations de santé sont validées par le Comité médical et scientifique du Parcours de prévention.

L'Éditeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour contrôler et mettre à jour régulièrement les Contenus diffusés. Toutefois, l'Éditeur ne garantit pas l'exactitude, la pertinence, la qualité, l'exhaustivité, l'actualisation ou la complétude des Contenus disponibles. Notamment, compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques et médicales, des progrès de l'actualité médicale, les utilisateurs sont informés du fait que les informations qui leur sont proposées, ne sont ni complètes, ni exhaustives et peuvent ne pas être immédiatement et systématiquement actualisées.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que les informations diffusées sont strictement générales et indicatives et ne sauraient donc remplacer en tout ou partie, les conseils, diagnostics, traitements ou recommandations fournis par les professionnels de santé compétents participant à la prise en charge de l'utilisateur.

Cela étant, il appartient à l'utilisateur de vérifier l'adéquation du Parcours de prévention et de ses Contenus à ses besoins. L'utilisateur est seul responsable de toute décision de quelque nature qu'elle soit, prise à partir d'une information fournie au sein des Contenus et/ou du Parcours de prévention proposés.

3. Mon Bilan Cardio : secret médical, fondement scientifique et déontologie médicale

3.1 Secret médical

Dès lors que l'utilisateur est pris en charge dans le cadre du Parcours de prévention, l'ensemble des données de santé recueillies ou produites à cette occasion, y compris son bilan de prévention est couvert par le secret médical dans les conditions prévues par la loi ainsi que les conditions explicitées au sein de la Politique de protection des données Mon Bilan Cardio qui peut être amenée à être modifiée : <https://www.medicalib.fr/donnees-personnelles/>. C'est ainsi que H4P s'interdit d'avoir accès aux données personnelles de santé des utilisateurs et à ce titre ne peut en aucun cas y avoir accès par un quelconque moyen ou de mettre à disposition de ses clients les données personnelles des Utilisateurs

Les professionnels de santé intervenant dans le cadre du Parcours de prévention sont garants du secret médical conformément aux dispositions de l'article L.1110-4 du Code de la santé publique, de l'article 226-13 du Code pénal et du Code de déontologie régissant l'exercice de leur profession, le cas échéant.

À ce titre, les mesures de sécurité conformes aux exigences légales et réglementaires en vigueur ont été déployées par les partenaires de H4P et plus particulièrement par les professionnels de santé partenaires aux fins d'assurer la protection des données personnelles de santé qui seront transmises par l'utilisateur à l'occasion du Parcours de prévention.

De manière générale, l'utilisateur est informé que toutes les interventions techniques en lien avec le Parcours de prévention s'effectueront dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés modifiée ainsi qu'à l'ensemble des dispositions du Code de la santé publique, et plus particulièrement des dispositions liées à la protection du secret médical.

3.2 Comité médical et scientifique

Le Parcours de prévention Mon Bilan Cardio est conçu avec l'expertise d'un Comité médical et scientifique composé des membres suivants :

- Pr François CARRE, médecin cardiologue et médecin du sport ;
- Pr Martine DUCLOS, médecin du sport et des explorations fonctionnelles ;
- Dr Marc HARBOUN, Directeur médical de l'Hôpital de la porte verte à Versailles ;
- Dr Jordan GENDRE, médecin urgentiste et diététicien-nutritionniste ;
- Dr Jean-François THEBAUD, médecin cardiologue.

Le Comité médical et scientifique a apporté son expertise s'agissant des méthodes et contenus d'évaluation et de restitution du profil personnalisé de prévention des risques cardiovasculaires de l'utilisateur.

En outre, le Dr Véronique DACLIN, médecin cardiologue, a apporté son expertise à la conception du Parcours de prévention.

Le Parcours de prévention Mon Bilan Cardio repose sur des données acquises de la science, c'est-à-dire les travaux et recommandations médicales et scientifiques les plus à jour et faisant consensus au sens de la communauté médicale et scientifique. Mon Bilan Cardio s'appuie sur les recommandations médicales internationales et françaises telles que les celles publiées par la Haute Autorité de santé.

3.3 Déontologie médicale

Les professionnels de santé intervenant dans le cadre des Services et des Contenus accessibles via le Parcours de prévention sont soumis au respect de l'intégralité des règles déontologiques présidant à l'exercice de leur profession respective telles qu'elles sont définies dans le Code de déontologie qui leur est applicable, codifié le cas échéant au Code de la Santé publique, et interprétées par le Conseil de l'ordre professionnel dont ils relèvent.

L'accès aux Services et des Contenus du Parcours de prévention ne porte pas atteinte à l'une quelconque de leurs obligations déontologiques et ce, plus particulièrement au regard du principe d'indépendance, du libre choix du patient, ou encore d'interdiction de tout procédé direct ou indirect de publicité, notamment en faveur d'un professionnel de santé.

4. Mon Bilan Cardio : droits et obligations

4.1 Protection des données à caractère personnel

L'utilisateur est invité à consulter la Politique de protection des données personnelles du Parcours de prévention Mon Bilan Cardio accessible sur l'espace Mon Bilan Cardio.

4.2 Propriété intellectuelle

Contenus du Parcours de prévention

L'ensemble des Contenus accessibles (autrement dit, l'ensemble des articles, illustrations, programmes, questionnaires, tests, fonctionnalités et plus largement tout élément se rattachant au Parcours de prévention, (ci- après dénommés les « Contenus ») est protégé par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou revendiqués par l'Éditeur avec l'autorisation des titulaires de ces droits, le cas échéant ses Partenaires.

Ces Contenus sont exclusivement destinés à l'information et l'usage personnel de l'utilisateur qui bénéficie d'un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif.

Sauf autorisation expresse et préalable de l'Éditeur, sont interdites toutes reproductions, représentations et utilisations par l'utilisateur autres que celles visées ci-dessus et notamment :

- Toute adaptation, mise à disposition du public à sa demande ou non, distribution, rediffusion sous quelque forme que ce soit, mise en réseau, communication publique, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des œuvres, prestations, marques et tous éléments protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle reproduits au sein de l'Application ;
- Tout lien, accès, modification, ajout, suppression qui porte sur le système de traitement automatisé de l'édition en ligne et modifie les conditions de publication ou la politique éditoriale.

Tout manquement de l'utilisateur à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Bases de données

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection des bases de données, l'Éditeur ou, le cas échéant ses Prestataires, est producteur et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant le Parcours de prévention.

En accédant au Parcours de prévention, l'utilisateur reconnaît que les données la composant sont légalement protégées, et, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998 précitée, il lui est interdit notamment d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données figurant au sein du Parcours de prévention auquel il accède ainsi que d'en faire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement et quantitativement non substantielles lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale.

Marques et signes distinctifs

Sauf précision contraire, toutes les marques utilisées sont la propriété de l'Éditeur ou de ses Partenaires.

Sauf autorisation expresse et préalable de l'Éditeur et/ou de ses Partenaires, tout usage de cette marque ainsi que toutes autres marques, figuratives ou non, visualisées appartenant à l'Éditeur ou à des tiers expose l'utilisateur à des poursuites judiciaires.

4.3 Responsabilité

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur demeure pleinement et personnellement responsable de l'utilisation du Parcours de prévention, de ses Services et Contenus, dans les conditions de droit commun.

Il appartient notamment à l'utilisateur :

- De respecter les conditions des accès, en particulier, ne pas utiliser les mots de passe et identifiant d'un autre Utilisateur, ni chercher à connaître ces informations ;
- D'utiliser les Services et Contenus du Parcours de prévention de manière normale, loyale et conforme à sa destination ;
- D'avertir l'Éditeur de tout dysfonctionnement technique constaté et de toute anomalie découverte, telle que les intrusions ;
- De ne pas commercialiser tout ou partie des Services et Contenus accessibles via le Parcours de prévention ;
- D'utiliser le Parcours de prévention dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que dans le respect des dispositions des présentes CGU.

Dans le cadre des Services de téléconsultation médicale et d'entretien pharmaceutique du Parcours de prévention, l'utilisateur s'engage à donner toutes les informations nécessaires sur son état de santé pour permettre aux professionnels de santé de lui donner des conseils adaptés.

L'utilisateur s'engage à valider l'adéquation du Parcours de prévention à ses propres besoins. L'utilisateur reconnaît qu'il prend seul toute décision fondée sur le Parcours de prévention et que H4P n'assume aucune responsabilité au titre d'une décision médicale ou de la gestion d'une situation d'urgence.

Responsabilité de l'Éditeur

L'Éditeur n'est tenu qu'à une simple obligation de moyens au titre de l'ensemble de ses obligations.

Le Parcours de prévention et tous les Contenus et Services sont utilisés sous les seules responsabilités, contrôles et direction de l'utilisateur.

En particulier, l'utilisateur reconnaît qu'il renseigne sous ses seuls contrôles et responsabilités les réponses aux questions posées afin de déterminer son profil personnalisé de prévention des risques cardiovasculaires, lequel est strictement indicatif et non diagnostic.

En aucun cas, l'Éditeur n'assume une quelconque responsabilité médicale ou du fait des soins et/ou conseils délivrés dans le cadre des Services de téléconsultation médicale et d'entretien pharmaceutique.

L'utilisateur est en conséquence informé que l'Éditeur ne sera pas responsable des dommages résultant notamment de :

- L'utilisation faite par l'utilisateur des Services et Contenus mis à sa disposition et notamment de

l'interprétation qu'en fera l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation ;

- La divulgation par l'utilisateur à des tiers de son identifiant et/ou de son mot de passe ;
- L'utilisation par l'utilisateur des mots de passe et identifiant d'un autre Utilisateur ;
- La transmission par l'utilisateur à des tiers de toute information concernant son état de santé et notamment son profil personnalisé de prévention des risques, les conseils d'orientation et les recommandations sur ses habitudes de vie délivrés via le Parcours de prévention ;
- La transmission par l'utilisateur aux professionnels de santé d'informations incomplètes ou erronées ;
- Des conseils qui seront délivrés à l'utilisateur par les professionnels de santé à l'occasion des Services de téléconsultation et d'entretien pharmaceutique.

Responsabilité des Professionnels de santé

Les Professionnels de santé - médecin et pharmacien intervenant dans le Parcours de prévention dans les conditions définies aux présentes - chacun en ce qui les concerne, sont intégralement et exclusivement responsables des conseils qu'ils donneront à l'utilisateur dans le cadre de l'utilisation par ce dernier du Parcours de prévention fourni par leurs soins, conformément aux obligations légales, réglementaires et déontologiques qui président à l'exercice de leurs activités professionnelles.

4.4 Sécurité

Généralités

L'utilisateur ne saurait se prévaloir d'aucune difficulté d'accès au Parcours de prévention pour accéder aux fonctionnalités du Parcours de prévention en fraude des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Tout Utilisateur est informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout spécialement en termes de sécurité relative dans la transmission des données, de continuité non garantie dans l'accès au Parcours de prévention, de performances non garanties en termes de volume et de rapidité de transmission des données et de propagation de virus ou toutes autres contraintes techniques qui ne sont pas sous le contrôle et la responsabilité de l'Éditeur.

En aucun cas, l'Éditeur ne saurait être tenu responsable de ces risques et de leurs conséquences, préjudiciables, quelle qu'en soit l'étendue, pour l'utilisateur.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, logiciels et matériels de la contamination par des virus ou autres formes d'attaques circulant éventuellement au travers du réseau internet.

L'Éditeur fait ses meilleurs efforts pour rendre le Parcours de prévention accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, mais ne saurait en aucun cas engager sa responsabilité à ce titre.

Identifiant et Mot de passe

Lors de chaque connexion au Parcours de prévention, l'utilisateur renseigne un identifiant et un mot de passe, uniques et personnels, permettant l'accès au Parcours de prévention.

L'utilisateur est informé et reconnaît que son mot de passe est strictement personnel et confidentiel. À ce titre, l'utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation de son mot de passe et s'engage à prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite confidentialité de son mot de passe et s'engage à ne pas le communiquer, céder ou mettre à disposition

d'un tiers.

Le mot de passe permet d'authentifier l'utilisateur et de lui imputer les actions réalisées sous son identification.

4.5 Cas de force majeure

L'Éditeur ne sera pas tenu responsable de toute inexécution ou retard dans l'exécution des prestations, causés par des événements hors de son contrôle (« Cas de Force Majeure »).

Un Cas de Force Majeure inclut tout acte, événement, non-réalisation, omission ou accident au-delà du contrôle de l'Éditeur et inclut en particulier (sans limitation) :

- Grèves, fermetures ou autres actions industrielles ;
- Agitation civile, émeute, invasion, attaque terroriste ou menace d'attaque terroriste, guerre (déclarée ou non), ou menace ou préparation de guerre ;
- Feu, explosion, tempête, inondation, séisme, affaissement, épidémie ou autres catastrophes naturelles ;
- Impossibilité d'utiliser les transports par rails, bateaux, avions, routes ou autres moyens de transport privés ou publics ;
- Impossibilité d'utiliser les réseaux de télécommunications publiques et privées ;
- Actes, décrets, législation, réglementations ou restrictions de tous gouvernements ;
- Grève, défaillance ou accidents de transport maritime, postal ou autres.

L'exécution des présentes CGU sera suspendue tant que durera le Cas de Force Majeure et les délais d'exécution du Parcours de prévention seront prolongés d'autant. L'Éditeur s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le Cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le Cas de Force Majeure.

4.6 Convention de preuve

L'utilisateur reconnaît et accepte, qu'après son identification et son authentification au sein de l'espace qui lui est réservé sur le site Internet www.monbilancardio.fr : toute manifestation de volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein du site, et en particulier l'acceptation des CGU, le consentement au partage des Données personnelles et de santé avec les partenaires LIVI et GIPHAR en vue de l'accès et de l'utilisation des Services de téléconsultation médicale et d'entretien pharmaceutique, constitue une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, et manifeste son consentement en caractérisant sa preuve.

Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées. Notamment la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base de l'usage d'un mot de passe/login est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

L'utilisateur ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale quelle qu'elle soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Éditeur dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

4.7 Cession des CGU

L'utilisateur reconnaît et accepte que l'Éditeur est autorisé à céder le présent Contrat dès lors qu'une telle cession effectuée au bénéfice de toute société, groupement d'intérêt économique, association ou autre entité juridique venant aux droits de l'Éditeur, notamment à la suite d'opérations de fusion, scission, dissolution, apport partiel d'actifs, ou toutes autres opérations équivalentes.

Par conséquent, l'utilisateur reconnaît que toute société, groupement d'intérêt économique, association ou autre entité juridique venant aux droits de l'Éditeur pourra bénéficier du fait de la cession, de l'intégralité des droits et garanties concédés par l'utilisateur à l'Éditeur dans le cadre des présentes CGU.

4.8 Réclamation

Toute réclamation en lien avec l'utilisation du Parcours de prévention devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Parcours de prévention Mon Bilan Cardio - 132 voie de la liberté 77210 Samoreau.

4.9 Litige

Les présentes CGU sont régies par la loi française.

Le Parcours de prévention, ses Contenus et Services sont destinés à des utilisateurs résidents français. Les utilisateurs étrangers acceptent expressément l'application de la loi française en naviguant au sein du site.

A défaut de règlement amiable, tout litige relatif au Parcours de prévention ou en relation avec son utilisation sera soumis aux tribunaux français compétents, quel que soit le lieu de résidence de l'utilisateur.